Bulletin municipal

Le Babillard

Bulletin d'information municipale • Volume 11, numéro 03 • Automne 2023

CANTON DE HATLEY

2 Mot du maire

3 Suivi des séances du conseil

4 Environnement

6 Loisirs

6 Prévention des incendies

cantondehatley.ca

Crédit photo : Patrick Dezothez

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

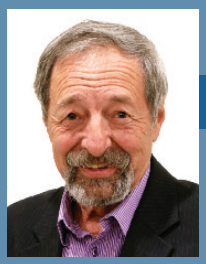

CONSEILLER 1

Patrick Clowery

CONSEILLER 2

Jacques Lambert

CONSEILLER 3

Jacques Bogenez

CONSEILLÈRE 4

Maryse Gaudreau

CONSEILLÈRE 5

Danielle Côté

CONSEILLÈRE 6

Sylvie Cassar

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY
4765 chemin de Capelton
Canton-de-Hatley (Québec) J0B 2C0
Tél.: 819 842-2977
Téléc.: 819 842-1997
Courriel: info@cantondehatley.ca

Conception et impression:
Les Publications Municipales Inc.
1 877-553-1955

MOT DU MAIRE

Une saison d'extrêmes

Au lac Massawippi, 2023 aura été une année d'extrêmes. Un niveau minimum record a été atteint du 18 mai au 15 juin 2023, atteignant 160.34 m le 6 juin. Divers facteurs y ont sûrement contribué tels les faibles accumulations de neige qui ont diminué l'apport en eau de fonte printanière ainsi que le temps plus sec du printemps.

Un mois plus tard, avec un record de précipitations pour la région, le niveau du lac Massawippi a atteint un autre sommet, celui du niveau maximum. Ce niveau record tient du 15 juillet au 1er août 2023, atteignant 161.67 m le 19 juillet. Pendant cette période le niveau du lac a été à son plus haut depuis 1970 (52 années documentées). Il faut dire que la région a reçu des quantités de pluie inégalées. Par exemple, Sherbrooke a enregistré 310 mm de pluie en juillet, alors que l'ancien record était de 220 mm et que la normale est de 118 mm. D'autres localités de la région, comme la nôtre, ont connu des précipitations semblables.

Les fortes pluies et le ruissellement sur nos routes à fortes pentes ont causé beaucoup de dommages à nos infrastructures. Nos employés municipaux ont consacré beaucoup de temps et d'efforts à réparer ceux-ci et nous apprécions leur travail. Nous vous remercions aussi, citoyens, de votre compréhension.

Sources :
ICI Estrie 1 août 2023
Centre d'expertise hydrique du Québec, MELCCFP
cehq.gouv.qc.ca/suivihydro/graphique.asp?NoStation=030241

Calendrier de photos

Malgré les aléas de la météo, nous avons tous pu apprécier la beauté qui nous entoure au Canton de Hatley. Si vous avez eu l'occasion de prendre des photos du paysage, de la faune ou de la flore de notre territoire, n'hésitez pas à nous les partager. Les meilleures photos paraîtront dans le prochain calendrier municipal annuel.

Salle du conseil rénovée

Nous sommes heureux d'annoncer la fin des travaux de rénovation de la salle du conseil municipal. La salle est maintenant équipée d'une cuisine et les salles de toilettes ont été mises à jour. Nous espérons que les citoyens pourront en profiter pendant de nombreuses années lors d'activités et d'événements. Les travaux ont heureusement bénéficié d'une subvention du gouvernement du Québec de 123 112 $, couvrant environ 80% des coûts du projet dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Restez informés

De nos jours, nous sommes tous bombardés par une avalanche d'informations. Cela étant dit, parfois la réalité locale nous touche plus directement. Pour cette raison, je vous invite à vous inscrire à l'infolettre de la Municipalité, à la page d'accueil du site cantondehatley.ca.

Sur ce, je vous souhaite un automne rempli de couleurs!

Vincent Fontaine, maire

FAITS SAILLANTS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

AUTOMNE 2023

Vous trouverez ici quelques items pouvant être d'intérêt plus général. Le texte complet des procès-verbaux des séances du conseil est disponible sur le site internet : cantondehatley.ca/administration/proces-verbaux/

SÉANCE DU CONSEIL DU 4 JUILLET 2023

- Le conseil adopte le Règlement 2023-39 modifiant le règlement de zonage 2000-08. Le règlement encadre les travaux de remblai et de déblai.
- Le conseil adopte le Règlement 2023-40 modifiant le règlement 2000-11 concernant les permis et certificats. Toute personne désirant procéder à des travaux de manipulation des sols, incluant les travaux de remblai et déblai sur une superficie de plus de 100 m^2, doit, au préalable, obtenir un certificat d'autorisation à cet effet.
- Le conseil autorise le passage de la 17e édition Desjardins du Relais du Lac Memphrémagog sur les chemins publics du Canton de Hatley, incluant les chemins du Lac, de Hatley Acres et de Hatley Centre. Il s'agit d'une course à pied à relais par équipe sur une distance de plus de 100 km se tenant le 16 septembre 2023.

SÉANCE DU CONSEIL DU 1ER AOÛT 2023

- La Municipalité renouvelle son entente de services aux personnes sinistrées avec la Croix-Rouge jusqu'au 10 octobre 2025 et renouvelable jusqu'au 10 octobre 2026. Le coût de l'entente est de 0,20 $ par personne par année.

SÉANCE DU CONSEIL DU 5 SEPTEMBRE 2023

- La Municipalité prévoit, à titre de projet pilote, le pavage d'une partie du chemin Sherbrooke avec un enrobé tiède flexible (Flextech), sur une distance de 500 mètres.

VIE CULTURELLE

ARTS-CULTURES MASSAWIPPI

Cet organisme à but non lucratif est un regroupement de citoyens et d'artistes qui créent des activités en théâtre, conte, littérature, musique, chant et art visuel. La mission est de valoriser la présence cruciale des arts et de la culture dans la vie personnelle et sociale de la population du bassin du lac Massawippi. Pour plus d'informations sur les activités en cours et à venir, visitez artsculturesmassawippi.org

CAPSULE VIDÉO DE LA SÉRIE «LES 17 IDENTITÉS CULTURELLES DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG»

Nous remercions chaleureusement monsieur Pierre A. Levac pour sa généreuse participation à la capsule vidéo de la série «Les 17 identités culturelles de la MRC de Memphrémagog». Sa participation, à l'éloge du Canton de Hatley, est un reflet de son attachement et dévouement à la municipalité, pour laquelle il a agi comme maire de 1993 à 2013. Pour visionner la capsules vidéo du Canton de Hatley ainsi que la série : bit.ly/17identitésculturelles

POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE VISANT À PROMOUVOIR L'UTILISATION DE DIVERS PRODUITS HYGIÉNIQUES RÉUTILISABLES

Un remboursement de 50 %, allant jusqu'à 200 $ par année par résident, est offert aux citoyens à l'achat de certains produits d'hygiène lavables et réutilisables. Détails et formulaires sur le site :
cantondehatley.ca/gestion/programme-produits-hygieniques-reutilisables/

À L'HÔTEL DE VILLE

Vous pouvez y déposer les articles suivants pour recyclage (pendant nos heures d'ouverture) :

- Les batteries (piles)
- Les cartouches d'encre d'imprimantes
- Les bouchons de liège
- Les bouteilles et contenants de verre, sans couvercle ni bouchon s.v.p. *(conteneur accessible en tout temps)*

Vous pouvez également prendre ou déposer un livre en tout temps dans le Croque-Livres installé à l'extérieur de l'entrée principale.

ÉCOCENTRES DE SHERBROOKE

- Accès gratuit pour les résidents du Canton de Hatley (preuve de résidence requise)
- Vaste éventail de matériaux acceptés et valorisés
- Infos : 819 821-5858 ou consultez la section *Matières résiduelles* de notre site internet

ENTRETIEN ET RESPONSABILITÉ DES PONCEAUX

La Municipalité rappelle aux citoyens qu'ils ont la responsabilité des ponceaux qui sont sur leur propriété pour les chemins appartenant à la Municipalité. Le citoyen doit s'assurer que l'eau du fossé puisse s'écouler librement à l'intérieur de son ponceau (libre de débris, de sédiments, de neige ou glace accumulée…), et ce, en tout temps de l'année, peu importe la température et particulièrement lors de la fonte printanière et de fortes pluies comme celles de cet été.

VALORISEZ VOS FEUILLES MORTES

Les feuilles mortes sèches ramassées à l'automne peuvent être conservées et servir à tapisser le fond du bac brun tout au long de l'hiver afin d'éviter que les matières collent au fond du bac. Vous pouvez aussi, à cette fin, utiliser du carton ou du papier journal.

QUOI METTRE DANS LE BAC BRUN?

Voici 3 règles simples :

1. **Ça se mange?** (ou c'est une partie de quelque chose qui se mange)
2. **C'est en papier ou en carton?** (souillé ou pour emballer, sinon ça va au recyclage)
3. **C'est un résidu de jardin?** (sauf les branches)

COMPOSTER DORÉNAVANT AVEC DES SACS DE PAPIER

Les citoyens du Canton de Hatley, tout comme les vingt et une municipalités membres de la Régie intermunicipale des déchets solides de Coaticook (RIDSC), doivent dorénavant utiliser uniquement des sacs en papier pour déposer les matières compostables dans le bac brun. Il demeure toujours possible de déposer, en vrac, les matières dans le bac brun.

Pour un compost de meilleure qualité

Bien que disponibles sur le marché, les sacs compostables et biodégradables qui accueillent les résidus de table ou de jardin, ne possèdent pas les conditions d'exposition nécessaires à leur décomposition lorsqu'ils se retrouvent sur le site de la plate-forme de compostage de la Régie (temps, lumière, humidité, etc.). Ainsi, dans un compost presque prêt, il est fréquent de retrouver des morceaux de sacs non décomposés. Dans ce contexte, la Régie doit soustraire du compost les résidus de sac non dégradés, ce qui augmente la charge de travail, les coûts et diminue la qualité du compost. Cette situation se présente également dans plusieurs autres sites de compostage au Québec.

Voilà pourquoi, il est important d'utiliser uniquement des sacs de papier ou le vrac pour déposer les matières compostables dans le bac brun. Nos efforts collectifs permettront de profiter d'un compost de meilleure qualité.

Merci de votre précieuse collaboration.

REMBLAI DÉBLAI - NOUVEAUTÉS IMPORTANTES

Vous voulez faire du remplissage de votre terrain ou une excavation importante?

Sachez que la Municipalité a adopté un règlement pour encadrer les activités de remblai et de déblai sur l'ensemble de son territoire. Pour tout remblai ou déblai de plus de 100 m^2 (10 m x 10 m), un certificat d'autorisation sera dorénavant requis.

NOUVEAU PROCESSUS POUR ENCADRER LES TRAVAUX DANS LES PENTES

Vous avez un projet, mais votre terrain inclut des pentes fortes? Il se peut que ce projet soit soumis à un nouveau processus d'approbation municipale et à l'émission d'un permis ou certificat d'autorisation.

- Secteurs visés : l'ensemble du territoire.
- Terrains visés : tout terrain ou partie de terrain avec des pentes de 15% et plus.
- Attention! Les travaux touchés incluent le remblai et le déblai.

La plupart des travaux situés dans des pentes de 15% à 30%, sur l'ensemble du territoire, devront maintenant faire l'objet d'une autorisation municipale. Il est à noter que dans les pentes très fortes (plus de 30%), la plupart des travaux sont interdits. Ce nouveau règlement municipal découle, entre autres, des orientations régionales adoptées par la MRC de Memphrémagog.

Les travaux dans une pente de 15% à 30% visés sont :

- Construction d'un nouveau bâtiment principal;
- Construction d'un nouveau bâtiment accessoire de plus de 25 m^2 (270 pi^2) d'emprise au sol ou sur fondation continue;
- Agrandissement d'un bâtiment ou d'un ouvrage dont résulte une augmentation de l'emprise au sol du bâtiment ou de l'ouvrage visé;
- Reconstruction d'un bâtiment protégé par droit acquis conformément à la règlementation municipale en vigueur;
- Implantation d'un chemin, de voies d'accès et d'allées de circulation;
- Travaux requis pour l'implantation d'une piscine creusée;
- Travaux de remblai et déblai d'une superficie de plus de 100 m^2 (1 076.4 pi^2)

Les objectifs visés sont de s'assurer que certains travaux prévus dans des zones de pentes fortes (pente supérieure ou égale à 15% et inférieure à 30%) s'intègrent le mieux possible à l'environnement naturel, limitant autant que possible les interventions dans ces pentes fortes ou en les adaptant au milieu.

Le processus d'approbation de travaux est encadré par le règlement 2022-07 modifiant le règlement 2000-13 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Cela signifie qu'une demande de certificat d'autorisation devra être étudiée par le Comité consultatif en urbanisme qui fera ses recommandations au conseil municipal. Vous devez donc prévoir un minimum de 2 mois pour obtenir l'autorisation requise.

Vous voulez en savoir plus? Voici deux liens :

cantondehatley.ca/wp-content/uploads/2022/04/2022-07-PIIA.pdf

www.lerefletdulac.com/actualites/ce-sera-de-plus-en-plus-difficile-de-construire-dans-la-mrc-de-memphremagog/

Crédit photo : Marie Lemonnier

LOISIRS

POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE À LA JEUNESSE - ÉLITE SPORTIVE, CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE

- Les jeunes de 17 ans et moins peuvent être admissibles à une bourse dans le cadre de la *Politique d'aide financière à la jeunesse - Élite sportive, culturelle et scientifique.*
- La politique permet de reconnaître la participation d'un ou une jeune à un événement ou une compétition qui en fait une candidate ou un candidat qui excelle dans une discipline reconnue.
- Détails sur le site internet cantondehatley.ca section *Loisirs*.

POLITIQUE DES LOISIRS – REMBOURSEMENT DE LA SURTAXE

- La municipalité rembourse 100 % de la surtaxe payée lors d'inscriptions à des loisirs, et ce, jusqu'à concurrence de 150 $ par enfant (17 ans et moins) annuellement.
- Toutes les activités de loisirs et de sports sont admissibles, sauf les activités déjà offertes au Canton de Hatley. L'inscription à un camp de jour est donc admissible.
- Toute demande de remboursement doit parvenir à la municipalité **avant** le 31 décembre de l'année civile du reçu.
- Détails sur le site internet cantondehatley.ca section *Loisirs*.

BIBLIOTHÈQUE

Remboursement d'abonnement

L'abonnement à une bibliothèque est admissible à un remboursement de 100 % en vertu de la Politique de loisirs pour les 17 ans et moins. De plus, la municipalité accepte de rembourser 50 % de l'abonnement d'un adulte à une bibliothèque, sans dépasser 100 $ par adresse civique. Toute demande de remboursement doit parvenir à la municipalité **avant** le 31 décembre de l'année civile du reçu.

RECHERCHE DE PHOTOS POUR LE CALENDRIER 2024

Nous sommes toujours à la recherche des plus belles photos du Canton pour la réalisation de notre prochain calendrier annuel. Vous avez une vue magnifique ou un petit coin de paradis à nous faire découvrir dans le Canton de Hatley? N'hésitez pas à nous faire parvenir vos photos des 4 saisons à reception@cantondehatley.ca. Votre participation est grandement appréciée!

COMMUNAUTAIRE

AU CANTON, encourageons LOCAL!

À l'Hôtel de ville nous avons un présentoir exposant différents produits locaux. Cette vitrine, très appréciée des visiteurs, permet aux touristes et résidents de découvrir les commerçants et artisans du Canton de Hatley.

Les entreprises locales intéressées à y exposer un produit peuvent venir les déposer à la réception sur nos heures d'ouverture.

BANQUE ALIMENTAIRE Memphrémagog

Parce que personne n'est à l'abri...
L'insécurité alimentaire peut frapper à tout moment.

Demandez de l'aide alimentaire au 819-868-4438 poste 1.
Banque alimentaire du Memphrémagog
www.banquealimentaire.ca
baminfo@cgocable.ca

PRÉVENTION DES INCENDIES

Semaine de la prévention des incendies

La Semaine de la prévention des incendies se déroulera du 8 au 14 octobre 2023.

Chaque année au Québec, les incendies, c'est en moyenne :
- 14 maisons endommagées chaque jour;
- 400 blessés;
- 29 000 personnes évacuées.

Près de 49% des incendies se produisant dans les maisons sont liés à une distraction ou à une erreur humaine. La connaissance et l'adoption des comportements sécuritaires aident à améliorer la sécurité de tous.

Un peu d'histoire

La Semaine de la prévention des incendies a toujours lieu au début du mois d'octobre, pendant la semaine complète qui inclut le 9 octobre, tant aux États-Unis qu'au Canada. On veut ainsi commémorer le grand incendie de Chicago, survenu le 9 octobre 1871, où on dénombra 250 morts, 100 000 personnes sans-abri et 17 400 bâtiments détruits. Au Québec, c'est en 1990 que la première Semaine de la prévention des incendies a eu lieu.

quebec.ca/securite-situations-urgence/securite-incendie/campagne-securite-incendie

Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES

AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.

PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.

COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.

ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.

SOURCE DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.

ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.

MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.

PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron ; utilisez une friteuse thermostatique.

RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.

CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Québec.ca/prevention-incendies

Votre gouvernement

Québec

CHEMIN D'HASKELL HILL : FAMILLE ÉTABLIE EN 1819

Benjamin Haskell (1751-1821), originaire du Massachusetts, s'établit avec sa famille à Ascot Corner en 1812. Avec Susannah Stone (1752-1825), il a neuf enfants nés au New Hampshire. Trois d'entre eux s'établissent sur la colline Haskell : Sewell (1790-1877), Benjamin Jr (1782-1852) et John (1784-1863).

Sewell Haskell

Sewell s'établit le premier sur la colline Haskell en 1819. En 1821, il épousa Mary Moe (1802-1856) à l'église anglicane du Canton de Hatley. Dès 1825, il vend sa ferme et la famille part s'établir à Sherbrooke, puis au Wisconsin.

Benjamin Haskell Jr

Benjamin Jr et son frère John s'établissent sur la colline Haskell vers 1830. Benjamin Jr épousa Rebecca Willard (ca 1786-1862) en 1808 au New Hampshire et le couple aura six enfants. Cependant, personne de la famille ne semble avoir pris la relève de la ferme après le décès de Benjamin Jr en 1853.

John Haskell

Quant à John, il épousa Lucy Hartshorn (1788-1862) en 1811 au Vermont et le couple aura onze enfants. La famille quitta la colline Haskell entre 1851 et 1861 pour s'établir dans le canton d'Eaton. Dans les recensements, il n'y a plus de trace de la famille Haskell sur le chemin d'Haskell Hill à partir de ce moment.

Le Potager d'Emylou

Ce qui reste de l'ancienne ferme des Haskell (numéro de porte 105) est aujourd'hui la propriété de Pierre Legault depuis 1997. Avec sa fille, Émylou, il y produit depuis 2004 des légumes, des fruits et des fines herbes biologiques sous le nom de *Le Potager d'Émylou*.

Armoiries de la famille Haskell (courtoisie de l'Haskell Family Association)

Reconstruit en 1830

Le chemin d'Haskell Hill est probablement ouvert comme chemin de ferme jusqu'à ce qu'il soit reconstruit par le canton d'Ascot en 1830 sous la direction de l'arpenteur Charles Towle. Il traverse les propriétés de Benjamin Jr et John Haskell. À l'époque, il reliait Belvedere Heights (rue Belvédère Sud) à Lennoxville. Il porte probablement son nom depuis cette époque tout comme la colline qu'il traverse.

Toponyme d'Haskell Hill

Dans les rapports du surveyor of roads and bridges du canton d'Ascot, on relève le nom d'Haskell Hill au moins depuis 1847. Le toponyme n'est officialisé par la Commission de toponymie du Québec qu'en 1980 dans le canton d'Ascot et en 1999 dans la ville de Sherbrooke.

Scindé en deux par la 410

À la suite du prolongement de l'autoroute 410, le chemin est scindé en deux parties en septembre 2015. La partie ouest du chemin, partant du coin de la rue Belvédère Sud dans le Canton de Hatley garde le nom de Haskell Hill, puisqu'elle est la plus longue et qu'elle traverse la colline Haskell. À l'été 2016, cette partie est prolongée le long de l'autoroute vers la route 143 (rue Queen). Ce prolongement est cependant fermé à la circulation pendant l'hiver, soit de novembre à mars.

La partie est de l'ancien chemin d'Haskell Hill, maintenant au nord de l'autoroute 410, est entièrement dans l'arrondissement de Lennoxville. Le conseil municipal de Sherbrooke lui attribue en 2012 le nom de chemin Rawson. Ce changement de nom entre en vigueur en 2016 à la Commission de toponymie du Québec.

Jean-Marie Dubois (Université de Sherbrooke et Gérard Coté (Société d'histoire et du musée de Lennoxville-Ascot)